

Rapport d'activité 2022



Service public de gestion et prévention des déchets

Date d'adoption en Conseil Communautaire : 30/11/2023

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le



ID : 033-243301447-20231130-DL2023_3011_14-DE

| | |
|---|---------|
| 1. La compétence | Page 3 |
| 2. Le territoire | Page 3 |
| 3. L'organisation du service | Page 4 |
| 3.1 Le service déchets de la CdC | |
| 3.2 Les prestataires de service | |
| 4. Les indicateurs techniques | Page 4 |
| 4.1 Le dispositif de collecte des déchets | Page 4 |
| 4.2 La pré-collecte des déchets | Page 5 |
| 4.2.1 Les bacs ordures ménagères et les bacs jaunes de collecte sélective | |
| 4.2.2 Les sacs jaunes de collecte sélective | |
| 4.2.3 Les conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective | |
| 4.2.4 Les bornes à verre | |
| 4.3 La collecte des déchets | Page 6 |
| 4.3.1 Ordures ménagères résiduelles | |
| 4.3.2 Emballages ménagers recyclables | |
| 4.3.3 Verre | |
| 4.4 Le transfert des déchets | Page 9 |
| 4.5 Le traitement des déchets | Page 9 |
| 4.5.1 Ordures ménagères résiduelles | |
| 4.5.2 Emballages ménagers recyclables | |
| 4.5.3 Verre | |
| 4.6 Les déchèteries communautaires | Page 11 |
| 4.7 Les autres déchets | Page 13 |
| 5. Les indicateurs environnementaux | Page 14 |
| 5.1 La synthèse des déchets collectés | |
| 5.2 Les résultats en matière de valorisation | |
| 5.3 Les résultats du tri sélectif | |
| 6. La communication | Page 15 |
| 6.1 La communication papier | Page 15 |
| 6.1.1 Les supports de communication existants | |
| 6.1.2 Les nouveaux supports de communication | |
| 6.2 La communication numérique | Page 18 |
| 6.3 Les autres supports de communication | Page 19 |
| 6.4 La sensibilisation en milieu scolaire et péri-scolaire | Page 19 |
| 6.5 La sensibilisation tout public | Page 20 |
| 7. Les indicateurs financiers | Page 21 |
| 7.1 Les recettes des Eco-organismes | Page 21 |
| 7.2 Les recettes industrielles | Page 22 |
| 8. Les études en cours | Page 22 |

Les collectivités locales gestionnaires du service public de collecte et/ou traitement des déchets ménagers et assimilés ont l'honneur de vous adresser en cette année un « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés » conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Il est de plus établi conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant sur diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Ce rapport, qui a pour vocation de rendre plus transparent le fonctionnement du service, comporte les principaux indicateurs techniques, économiques, environnementaux et financiers qui permettent d'appréhender la gestion des déchets du territoire.

1. La compétence

La Communauté de Communes Médoc Estuaire exerce, depuis sa création en 2002, les compétences de **collecte et traitement** des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

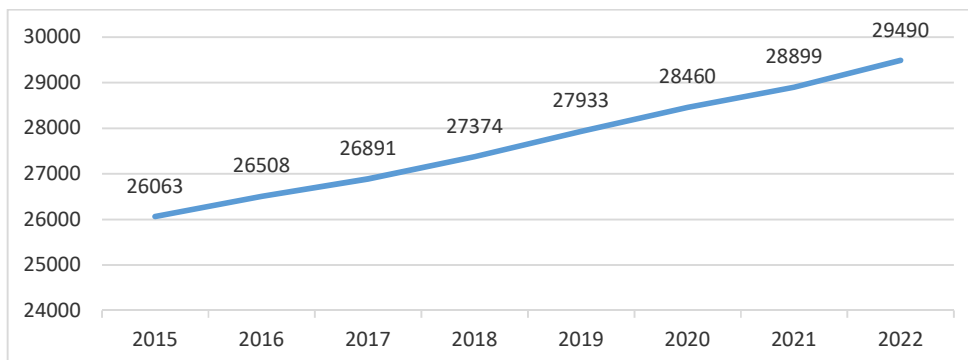
2. Le territoire

- ★ 10 communes
- ★ 29 490 habitants (population municipale 2022)
- ★ 174 km²

| Communes | Population 2019 |
|-------------------|-----------------|
| Arcins | 529 |
| Arsac | 3747 |
| Cussac-Fort-Médoc | 2330 |
| Labarde | 599 |
| Lamarque | 1323 |
| Ludon Médoc | 5131 |
| Macau | 4410 |
| Margaux-Cantenac | 2876 |
| Le Pian Médoc | 6890 |
| Soussans | 1655 |



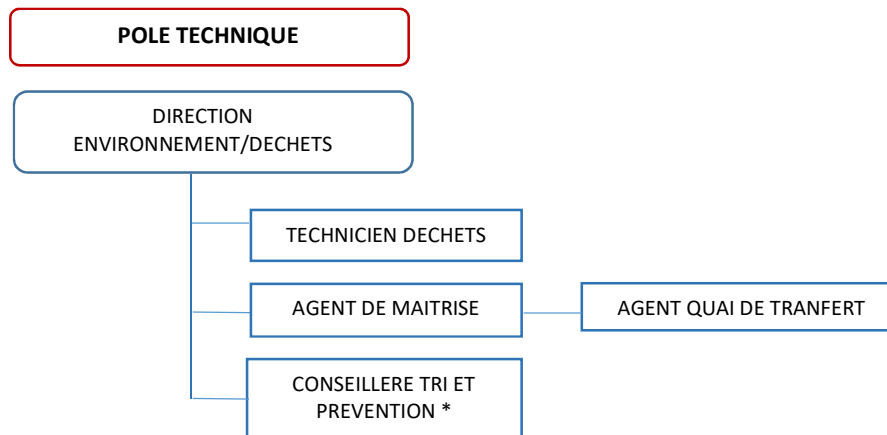
L'évolution de la population permanente est la suivante :



Cette évolution impacte les quantités de déchets produits par les ménages. La saisonnalité n'a par contre pas d'impact significatif sur la gestion des déchets du territoire.

3. L'organisation du service

3.1 Le service déchets de la CdC



* départ de l'agent en poste au 31/03/2022 ; poste pourvu au 01/09/2022.

3.2 Les prestataires de service

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire sont assurés par des prestataires privés par le biais de marchés publics. En 2022, les marchés en cours sont répartis comme suit :

| Nature des prestations | Entreprises titulaires | Durée | Echéances du contrat |
|--|------------------------|---|----------------------|
| Collecte porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables / Collecte des points d'apport volontaire verre et conteneurs enterrés | BRANGEON ENVIRONNEMENT | 5 ans (reconduction potentielle max. de 2 ans) | 31/08/2022 |
| Transport des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables / Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables | VEOLIA PROPRETE | | 01/04/2022 |
| Traitement des ordures ménagères | SOVAL | | 01/04/2022 |
| Gestion des déchèteries | SUEZ RV SUD OUEST | | 31/08/2022 |
| Evacuation et traitement des déchets dangereux de déchèteries | SUEZ RV SUD OUEST | | 01/04/2022 |

Une étude d'optimisation du service de gestion et prévention des déchets a permis d'acter des modifications du schéma de collecte des déchets à compter du 1er janvier 2023, à savoir : le passage en Extension des Consignes de Tri (ECT), la mise en place de bacs jaunes en remplacement des sacs jaunes et la réduction de la fréquence de collecte des emballages recyclables à une fois toutes les deux semaines au lieu d'une fois par semaine.

Afin de faire co-incider le renouvellement des marchés, arrivant à échéance courant 2022, avec les évolutions envisagées au 1^{er} janvier 2023, les marchés ont été avenantés jusqu'au 31/12/2022.

Seul le marché de « Transport et traitement des ordures ménagères », arrivant à échéance au 01/04/2022, a fait l'objet d'un renouvellement par appel d'offres. Ce marché a été attribué comme suit :

| Nature des prestations | Entreprises titulaires | Durée | Echéances du contrat |
|---|------------------------|---|------------------------------|
| Marché de Transport et Traitement des ordures ménagères (à compter du 02/04/2022) | SOVAL | 5 ans (reconduction potentielle max. de 2 ans) | Echéance maxi. 31/03/2029 |

4. Les indicateurs techniques

4.1 Le dispositif de collecte des déchets

| Flux | Contenants de pré-collecte | Collecte | Traitement |
|--|---|---------------------------|---|
| Collecte en porte à porte | | | |
| Ordures ménagères résiduelles (Omr) | Bacs 120, 240 ou 660L/770 L | C1 en BOM bi-comp. | UIOM VALBOM SOVAL à Bègles |
| Emballages ménagers recyclables (Emr) | Sacs jaunes 50 L ou bacs 360 L | C1 en BOM bi-comp. | Centre de tri Veolia à Lalluque |
| Collecte en apport volontaire | | | |
| Ordures ménagères résiduelles (Omr) | Conteneurs enterrés 5 m ³ | C1 en camion grue | UIOM VALBOM SOVAL à Bègles |
| Emballages ménagers recyclables (Emr) | Conteneurs enterrés 5 m ³ | C0.5 en camion grue | Centre de tri Veolia à Lalluque |
| Verre | Colonnes d'apport volontaire 4 m ³ | C1 ou C0.5 en camion grue | Filières de recyclage |
| Encombrants, déchets verts, gravats, déchets ménagers spéciaux, bois, ferraille, carton, huiles, piles, lampes/néons, radiographies, ... | - | Déchèteries | Filières de valorisation ou de traitement |

4.2 La pré-collecte des déchets

4.2.1 Les bacs à ordures ménagères (Omr) et les bacs jaunes de collecte sélective (Emr)

- Bacs Omr :

Tous les foyers sont équipés de bacs à ordures ménagères à couvercle vert pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (Omr).

Le volume du bac dépend de la composition du foyer, à savoir :

- jusqu'à 3 personnes → bac de 120L
- 4 personnes et plus → bac de 240L
- immeubles collectifs ou regroupements (lotissements, ...) → bac de 660L/770L

Les usagers effectuent leur demande de dotation auprès de leur mairie, qui dispose d'un stock de bacs mis à disposition par la CdC en fonction des besoins (nouveaux arrivants, remplacement de bacs cassés, vols).

La maintenance des bacs est assurée conjointement par les services des communes et de la CdC.

Pour couvrir les besoins de l'année 2022, une commande de 200 bacs de 120L, 200 bacs de 240L et 30 bacs de 660L a été effectuée.

- Bacs Emr :

Depuis 2014, seuls les immeubles collectifs et établissements de services publics (tels que les cantines, centres de loisirs, écoles, ...) étaient dotés de bacs de volume 360L à couvercle jaune operculé pour la collecte des emballages recyclables (Emr) où le sac jaune n'était pas adapté.

Dans le cadre de la mise en place de l'ECT, des bacs jaunes ont été distribués à l'ensemble des foyers du territoire sur la période octobre-décembre 2022, pour une utilisation à compter du 1^{er} janvier 2023. Pour cela, une commande de 6803 bacs de 120L, 5824 bacs de 240L et 1126 bacs de 360L a été effectuée.

- Evolution des commandes de bacs :

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------|------|------|------|------|
| Bacs Omr 120 L | 250 | 200 | - | 200 |
| Bacs Omr 240 L | 250 | 200 | 200 | 200 |
| Bacs Omr 660/770 L | 10 | - | - | 30 |
| Bacs Emr 120 L | - | - | - | 6803 |
| Bacs Emr 240 L | - | - | - | 5824 |
| Bacs Emr 360 L | 10 | - | 15 | 1126 |
| Couvercles | - | - | - | - |
| Roues | - | - | 50 | 200 |
| Axes | - | - | - | 200 |

4.2.2 Les sacs jaunes de collecte sélective

Pour la collecte des emballages recyclables (Emr), des rouleaux de sacs jaunes translucides sont à disposition des habitants à l'accueil des mairies, qui sont réapprovisionnées une fois par an. Deux rouleaux de 25 sacs sont livrés par foyer en fonction des besoins ; un approvisionnement ponctuel en cours d'année est possible si nécessaire.

Pour couvrir les besoins de l'année 2022 (dernière année d'utilisation des sacs jaunes), une commande de 550 000 sacs a été effectuée.

Evolution des commandes de sacs jaunes

| 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------|---------|---------|---------|
| 750 000 | 750 000 | 750 000 | 550 000 |

4.2.3 Les conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères (Omr) et la collecte sélective (Emr)

Ces conteneurs permettent de desservir des secteurs présentant des contraintes de stockage de bacs roulants ou servir de point de dépôt « palliatif » en cas de surproduction ponctuelle de déchets ou de problèmes d'odeurs l'été. Ils sont également implantés dans le cadre de projets d'aménagement tels que des lotissements de grosse capacité ou des collectifs.

Ces conteneurs d'une capacité de stockage de 5 m³ sont constitués d'une goulotte d'introduction, dépassant du sol, pour déposer les déchets et d'une cuve métallique stockée sous terre jusqu'à 3 mètres de profondeur suivant le type de conteneur (enterré ou semi-enterré).

Depuis 2014, 30 conteneurs de ce type ont été implantés sur le territoire et répartis sur 6 communes.

En 2022, 2 conteneurs semi-enterrés supplémentaires (1 pour les Omr et 1 pour les Emr) ont été implantés dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement sur la commune de Lamarque (Lotissement Les Prés du bon vin). L'investissement et l'installation de ces équipements ont été pris en charge par l'aménageur. La Communauté de Communes en assure la collecte hebdomadaire.

4.2.4 Les bornes à verre

80 bornes d'apport volontaire pour la collecte du verre sont installées sur le territoire depuis 2005. Aucune nouvelle acquisition n'a été effectuée en 2022.

4.3 La collecte des déchets

4.3.1 Ordures ménagères résiduelles (Omr)

- En porte à porte :

Afin d'optimiser les coûts de collecte, les ordures ménagères résiduelles (Omr) sont collectées en même temps que les emballages ménagers recyclables (Emr) dans des bennes bi-compartmentées (dans 2 compartiments séparés). La fréquence de collecte est d'une fois par semaine. Lorsqu'il y a un jour férié, la collecte est décalée d'une journée à compter du jour férié.

En 2022, 6232 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (Omr) ont été collectées **au porte à porte**.

- En apport volontaire :

Les ordures ménagères résiduelles (Omr) sont collectées en apport volontaire dans les conteneurs enterrés ou semi-enterrés. La fréquence de collecte par camion grue est d'une fois par semaine.

En 2022, 223 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (Omr) ont été collectées **en apport volontaire**.

⇒ Evolution des tonnages :

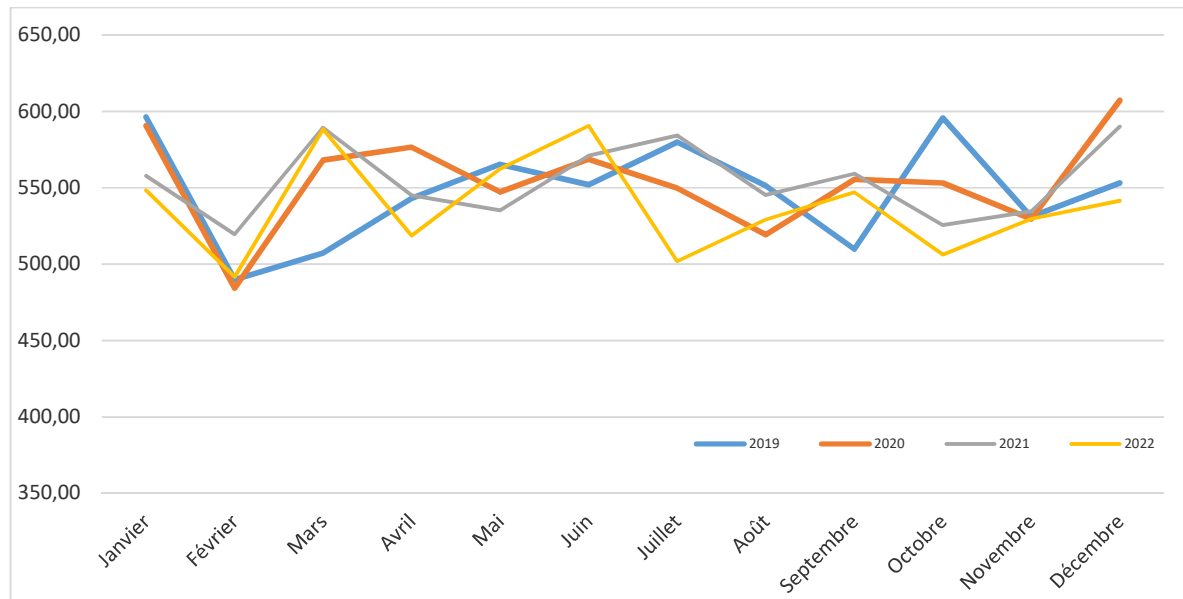
En 2022, 6455 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (Omr) ont été collectées **au total**.

Evolution de la quantité d'Omr produites

| | 2018 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------|--------|--------|--------|--------|
| Tonnage (T) | 6574 | 6649 | 6657 | 6455 |
| Ratio (kg/hab) | 235.36 | 233.64 | 230.34 | 218.90 |

La production annuelle par habitant a diminué (-4%) par rapport à 2021, soit 218.9kg/hab. Ce ratio est en dessous de la production moyenne régionale de 229kg/hab. (donnée AREC 2021).

L'évolution sur l'année du tonnage collecté est la suivante :



4.3.2 Emballages ménagers recyclables (Emr)

Détail du flux Emr (collecté dans le sac jaune)

- Bouteilles et flacons plastiques
- Cartonnettes
- Emballages métalliques (acier, aluminium)
- Briques alimentaires
- Papiers, journaux, magazines

- En porte à porte :

Afin d'optimiser les coûts de collecte, les emballages ménagers recyclables (Emr) sont collectés en même temps que les ordures ménagères résiduelles (Omr) dans des bennes bi-compartmentées (dans 2 compartiments séparés). La fréquence de collecte est d'une fois par semaine. Lorsqu'il y a un jour férié, la collecte est décalée d'une journée à compter du jour férié.

En 2022, 1045 tonnes d'emballages ménagers résiduels (Emr) ont été collectées **en porte à porte**.

- En apport volontaire :

Les emballages ménagers recyclables (Emr) sont collectés en apport volontaire dans les conteneurs enterrés ou semi-enterrés. La fréquence de collecte par camion grue est d'une fois tous les quinze jours.

En 2023, 40 tonnes d'emballages ménagers résiduels (Emr) ont été collectées **en apport volontaire**.

⇒ Evolution des tonnages :

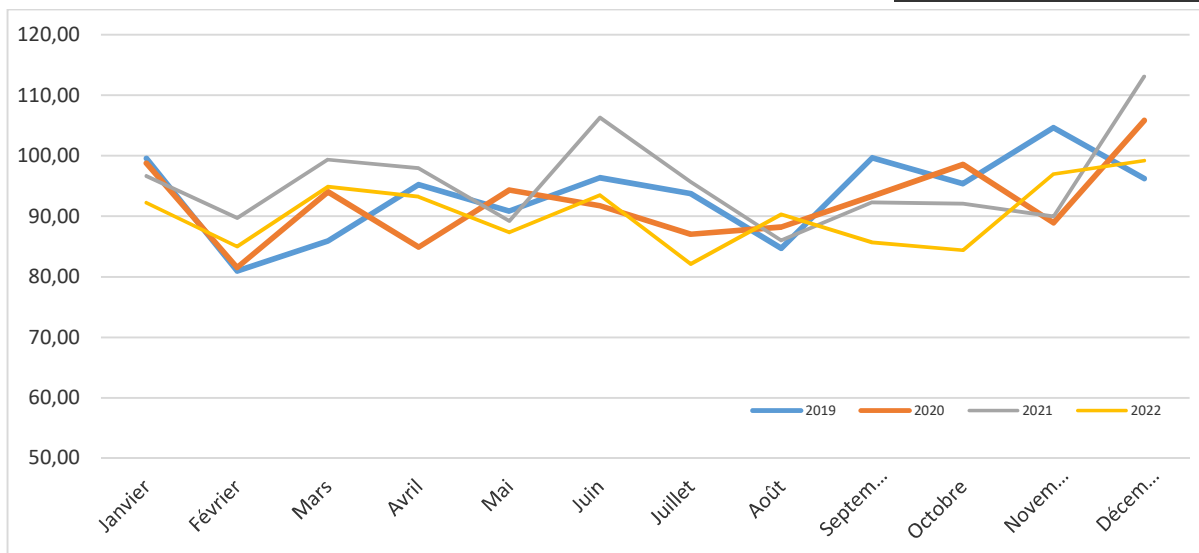
En 2022, 1085 tonnes emballages ménagers recyclables (Emr) ont été collectées **au total**.

Evolution de la quantité d'Emr produits

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------|-------|-------|-------|-------|
| Tonnage (T) | 1123 | 1119 | 1149 | 1085 |
| Ratio (kg/hab) | 40.21 | 39.32 | 39.74 | 36.79 |

La production annuelle par habitant a diminué (-7%) par rapport à 2021, soit 36.79kg/hab. Ce ratio est en dessous de la production moyenne régionale de 59kg/hab. (donnée AREC 2021).

L'évolution sur l'année du tonnage collecté est la suivante :



4.3.3 Verre

Détail du flux verre
 Bouteilles, flacons, pots, bocaux

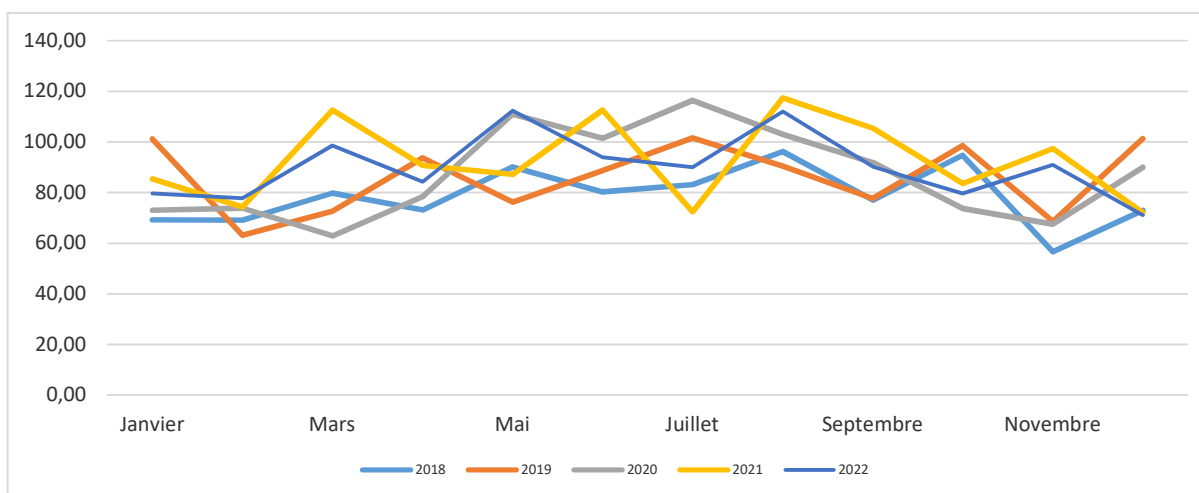
En 2022, 1081 tonnes de verre ont été collectées.

Evolution de la quantité de verre produit

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------|-------|-------|-------|-------|
| Tonnage (T) | 1034 | 1043 | 1111 | 1081 |
| Ratio (kg/hab) | 37.02 | 36.65 | 38.45 | 36.65 |

La production annuelle par habitant a diminué par rapport à 2021 (-2%), soit 36.65kg/hab. Ce ratio est en dessous de la production moyenne régionale de 41kg/hab. (donnée AREC 2021).

L'évolution sur l'année du tonnage collecté est la suivante :



4.4 Le transfert des déchets

Afin d'optimiser les coûts de transport des ordures ménagères résiduelles (Omr) et des emballages ménagers recyclables (Emr) jusqu'aux centres de traitement (usine d'incinération ou centre de tri), le contenu de ces bennes est transféré dans des semi-remorques de 90 m³ à fond mouvant, au centre de transfert des déchets d'Arsac (à côté de la déchèterie intercommunale).

Le verre est quant à lui directement évacué, après collecte par camion caisson équipé d'une grue, vers un centre de traitement spécifique à Vayres.

Gestion du quai de transfert

L'activité est assurée par l'agent technique du service déchets du lundi au vendredi sur l'amplitude horaire 8h30-16h30.



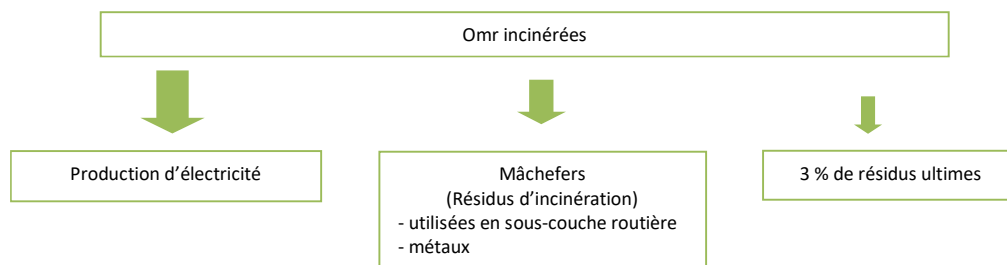
En parallèle, une astreinte d'exploitation est assurée, du lundi au vendredi dès la fin de service règlementaire et jusqu'à 22h00, ainsi que le samedi de 8h30 à 18h00 sur les semaines avec un jour férié, afin de prévenir/minimiser les ruptures de fonctionnement préjudiciables au bon déroulement du service lors de l'utilisation du site en autonomie par le prestataire de collecte. Cette astreinte n'est pas effective lors de la collecte estivale de mi-juin à mi-septembre, le quai de transfert fonctionnant uniquement le matin.

L'astreinte a ainsi été sollicitée 23 fois sur 41 semaines en 2022 principalement pour des problèmes techniques de l'installation (dysfonctionnements des FMA, des groupes hydrauliques ou du pont bascule, coupures d'électricité, problèmes d'impression de tickets,...), des surcharges des FMA ou des problèmes provenant du prestataire de collecte (retards des tournées, pannes et problèmes mécaniques de vidage des BOM, erreurs de vidage dans trémies,...).

4.5 Le traitement des déchets

4.5.1 Ordures ménagères résiduelles (Omr)

5726 tonnes d'Omr collectées sur le territoire de la CdC en 2022 ont été **valorisées énergétiquement** à l'usine d'incinération de Bègles. Leur combustion permet de récupérer la chaleur sous forme de vapeur. Cette dernière alimente un turbo alternateur qui produit de l'électricité.



729 tonnes d'Omr collectées sur le territoire ont été enfouies à l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Lapouyade en raison des arrêts techniques pour maintenance et panne de l'usine d'incinération.

4.5.2 Emballages ménagers recyclables (Emr)

Les Emr collectés sont triés au centre de tri de Veolia à Laluque, puis mis en balles, avant de rejoindre leurs filières respectives de **valorisation matière**.

| Flux | Filière de valorisation matière |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| Bouteilles et flacons plastiques | Valorplast |
| Cartonnettes | Suez Negoce |
| Briques alimentaires | |
| Emballages métalliques en acier | Arcelor |
| Emballages métalliques en aluminium | Regeal Affimet |
| Papiers, journaux, magazines | Veolia |

En 2022, 736 tonnes d’emballages ménagers recyclables ont été recyclées par valorisation matière.

Evolution de la quantité d’Emr valorisés

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | Kg/hab/an |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|---------|-----------------------|
| Cartonnettes | 199.03T | 106.08T | 262.28T | 319.23T | 10.82 |
| Aluminium | 6.98T | 6.44T | 6.48T | 6.54T | 0.22 |
| Acier | 63.49T | 47.75T | 66.79T | 41.72T | 1.41 |
| Briques alimentaires | 25.06T | 20.30T | 13.65T | 24.12T | 0.82 |
| Bouteilles plastiques | 133.10T | 108.96T | 125.77T | 117.38T | 3.98 |
| Papiers journaux | 275.08T | 83.58T | 194.78T | 212.05T | 7.19 |
| Gros de magasin | 31.22T | 298.44T | 97.20T | 15.36T | 0.52 |
| TOTAL | 733.96T | 671.55T | 766.95T | | 24.97kg/hab/an |

Les performances de recyclage des emballages sont inférieures pour certains flux aux moyennes nationales de référence, à savoir :

| | 2022 | Moyennes réf. |
|-------------------------------------|-----------------|---------------|
| Cartonnettes + briques alimentaires | 11.64 kg/hab/an | 12 kg/hab/an |
| Acier + Aluminium | 1.63 kg/hab/an | 2.4 kg/hab/an |
| Bouteilles plastiques | 3.98 kg/hab/an | 4.9 kg/hab/an |
| Papiers journaux | 7.19 kg/hab/an | 15 kg/hab/an |

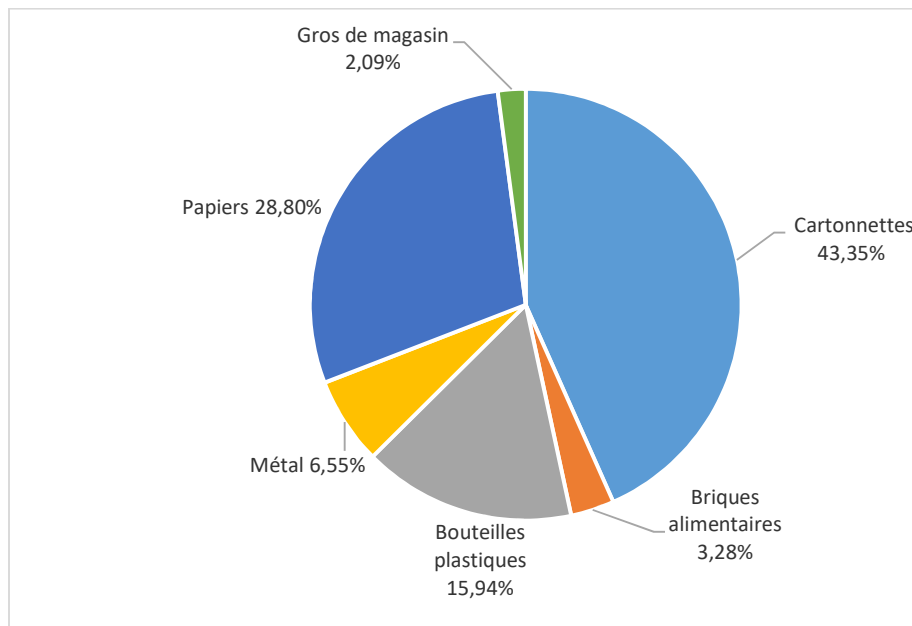
⇒ **Les refus de tri**

Des caractérisations sur un échantillon de déchets sont réalisées chaque mois au centre de tri. Elles permettent d’évaluer la quantité de déchets non recyclables contenus dans les sacs, bacs ou conteneurs enterrés jaunes et si le geste du tri est bien acquis par les administrés.

En 2022, le taux de refus est de 22.13% (soit 276T). Le taux moyen national de refus se situe autour de 20-25%.

Les refus de tri sont éliminés par enfouissement à l’ISDND VEOLIA de Lapouyade.

Globalement, les tonnes recyclées de collecte sélective se répartissent comme suit :



4.5.3 Verre

Le verre est évacué vers le centre de traitement spécifique de Vayres avant de rejoindre sa filière de **valorisation matière** :

| Flux | Filière de valorisation |
|-------|-------------------------|
| Verre | OI-MANUFACTURING |

La totalité des 1080 tonnes collectées en 2022 ont été valorisées, soit 36.65kg/hab. La performance de recyclage du verre est inférieure à la moyenne régionale de 41kg/hab.

4.6 Les déchèteries communautaires

La Communauté de Communes dispose de deux déchèteries sur son territoire, situées :

- avenue de Lesclause, lieu-dit La Passe de Monteil, 33460 Arsac ;
- route de St Laurent, lieu-dit Bayron, 33460 Cussac Fort Médoc.

Elles sont gardiennées et ouvertes aux horaires suivants :

| | Horaires d'été (du 01/04 au 30/09) | Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03) |
|----------------------|---|---|
| Déchèterie d'Arsac | Lundi au samedi : 8h30-12h00/13h30-18h00 Dimanche : 8h30-12h00 | |
| Déchèterie de Cussac | Lundi au vendredi : 13h30-18h00 Samedi : 8h30-12h00/13h30-18h00 Dimanche : 8h30-12h00 | Lundi au vendredi : 13h30-17h00 Samedi : 8h30-12h00/13h30-17h00 Dimanche : 8h30-12h00 |

| | |
|---|--------------------------|
| Exploitation et gardiennage | SUEZ RV Sud Ouest |
| Packmatage des bennes | SUEZ RV Sud Ouest |
| Rotation des bennes et transport des déchets | MAUFFREY (sous-traitant) |

L'accès aux déchèteries est autorisé aux seuls résidents (particuliers et professionnels) du territoire, munis de la carte d'accès obligatoire.

En 2022, 90 368 passages ont été enregistrés sur les 2 sites, répartis comme suit :

| | Particuliers | Professionnels | Services techniques |
|--------------|---------------|----------------|---------------------|
| Déch. Arsac | 77 661 | 1817 | 2325 |
| Déch. Cussac | 8465 | - | 100 |
| Total | 86 126 | 1817 | 2425 |

Evolution des passages en déchèteries

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Déch. Arsac | 75 251 | 76 903 | 87 016 | 81 803 |
| Déch. Cussac | 9537 | 8307 | 9536 | 8565 |
| Total | 84 788 | 85 210 | 96 552 | 90 368 |
| | - | +0.5% | +13% | -7% |

En 2022, 16 412 tonnes de déchets ont été collectées au niveau des déchèteries.

Evolution de la quantité de déchets collectés

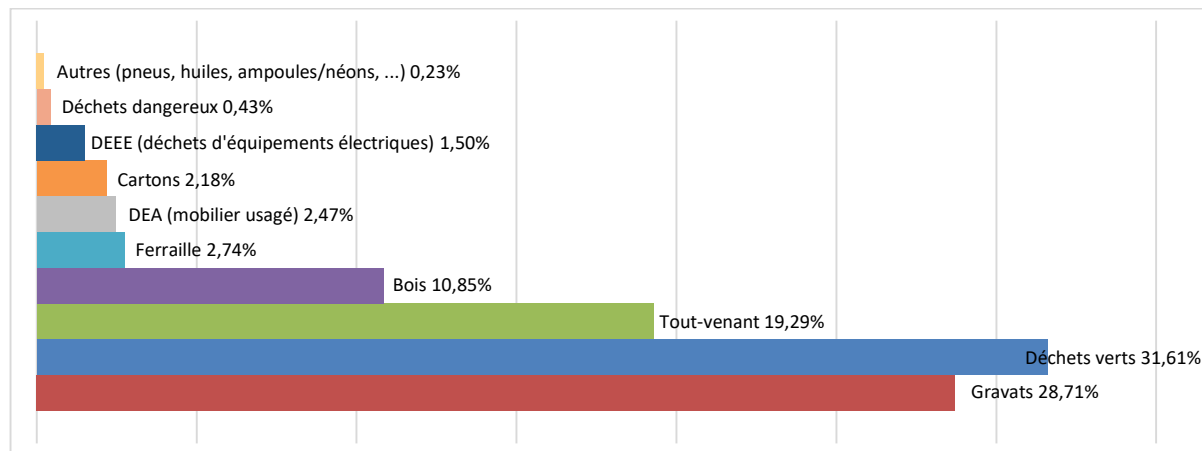
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Arsac (T) | 13 480 | 14 504 | 16 728 | 14 794 |
| Cussac (T) | 1527 | 1629 | 1734 | 1618 |
| Total (T) | 15 007 | 16 133 | 18 462 | 16 412 |

Le tonnage global de déchets collectés sur les déchèteries en 2022 a diminué de 11%. Une forte augmentation dû à l'effet COVID avait été observée en 2021.

Le ratio de 550kg/hab. de déchets déposés en déchèteries reste toutefois élevé par rapport à la production moyenne régionale de 360kg/hab. (donnée AREC 2021).

La répartition des tonnages collectés par type de déchets est la suivante :

| | Arsac (T) | Cussac (T) | Total (T) |
|---------------------|-----------|------------|-----------|
| Ferraille | 360,52 | 89,56 | 450,08 |
| Déchets verts | 4 771,80 | 415,80 | 5 187,60 |
| Tout-venant | 2 533,88 | 632,52 | 3 166,40 |
| Gravats | 4 465,30 | 245,94 | 4 711,24 |
| Cartons | 320,27 | 36,83 | 357,10 |
| Bois | 1 593,00 | 186,92 | 1 779,92 |
| DEEE | 246,83 | - | 246,83 |
| DEA | 404,73 | - | 404,73 |
| Déchets dangereux | 62,63 | 8,61 | 71,24 |
| Pneumatiques | 15,57 | - | 15,57 |
| Batteries | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Huiles minérales | 12,600 | 1,98 | 14,58 |
| Huiles alimentaires | 2,607 | 0,000 | 2,61 |
| Piles | 1,602 | 0,000 | 1,60 |
| Cartouches d'encre | 0,129 | - | 0,13 |
| Lampes/Néons | 0,150 | - | 0,15 |
| Radiographies | 0,120 | - | 0,12 |
| Capsules aluminium | 2,190 | - | 2,19 |



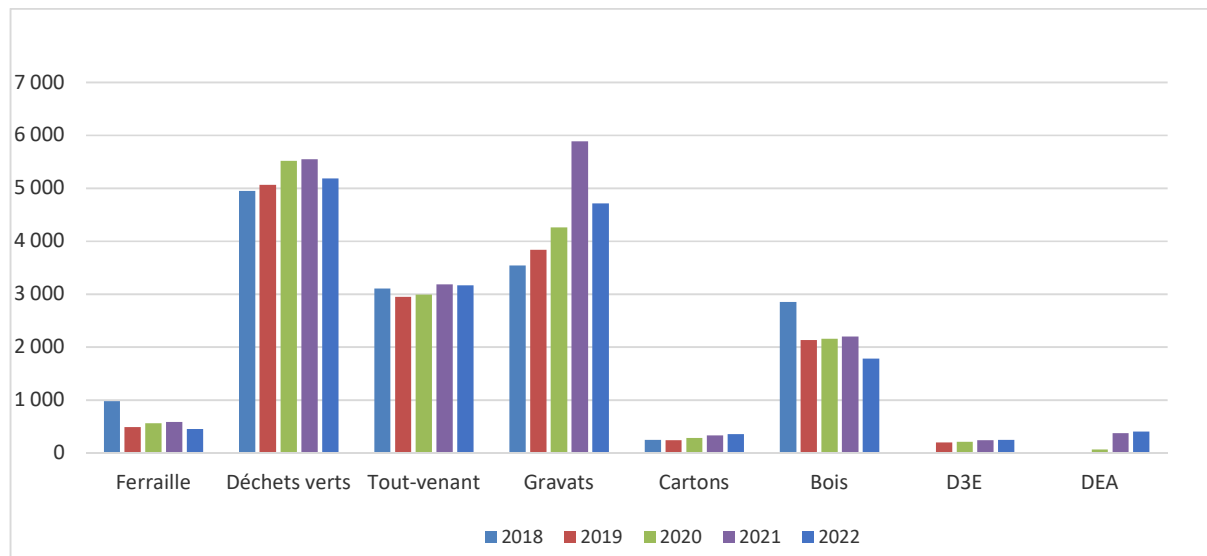
Les déchets déposés sont majoritairement des déchets verts, des gravats, du tout-venant et du bois.

Les flux de gravats et de bois sont en forte diminution par rapport à 2021 (-20%).

Le flux de déchets verts a également diminué (-6.50%).

Le flux de tout-venant est stable par rapport à 2021.

L'évolution des principaux flux sur les 5 dernières années est la suivante :



Les filières de valorisation ou traitement des différents déchets collectés sont les suivantes :

| Flux | Destination | Valorisation matière | Valorisation énergétique | Valorisation organique | | installation spé. |
|-------------------|--|----------------------|--------------------------|------------------------|---|-------------------|
| Tout-venant | Centre de stockage SUEZ (Clérac) | | | | x | |
| Déchets verts | Plateforme de compostage SUEZ (St Laurent du Médoc) | | | x | | |
| Cartons | Centre de tri SUEZ (Bègles) | x | | | | |
| Ferraille | Transit plateforme SUEZ de Pessac puis expédition DRB Env., Derichbourg, ... | x | | | | |
| Bois | Plateforme SUEZ de Pessac puis expédition SUEZ Mouguerre | x | | | | |
| Déchets dangereux | Centre SIAP (Bassens) | | | | | x |
| Batteries | Plateforme SUEZ de Pessac puis expédition DRB Env. ou GDE Lyon | x | | | | x |
| Gravats | LN Maurice (Blanquefort) | | | | x | |
| Huiles minérales | Centre SEVIA (Bassens) | | | | | x |
| Huiles aliment. | Suez Organique | | | x | | |
| Cartouches encre | Société SRDi | x | x | | | |
| Piles | PAPREC D3E (Cestas) | x | | | | |
| Lampes/Néons | PAPREC D3E (Cestas) | x | | | | |
| Radiographies | Association des anciens combattants | x | | | | |
| Pneumatiques | Alcyon (St Louis de Montferrand) | x | | | | |
| DEEE | Envi Aquitaine (St Loubes) | x | | | | |
| DEA | Centre de tri haute perf. VEOLIA (Bègles) | x | x | | | x |

4.7 Les autres déchets

Les textiles usagés

16 conteneurs d'apport volontaire, gérés par le Relais Gironde, sont installés sur le territoire pour la collecte des textiles usagés, à savoir les vêtements en bon état, vêtements usagés, linge de maison, chaussures portables en l'état et petite maroquinerie.

Evolution de la quantité de textiles collectés

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------|------|------|------|------|
| Tonnages (T) | 96 | 81 | 94 | 96 |
| Ratio (kg/hab) | 3.4 | 2.8 | 3.3 | 3.3 |

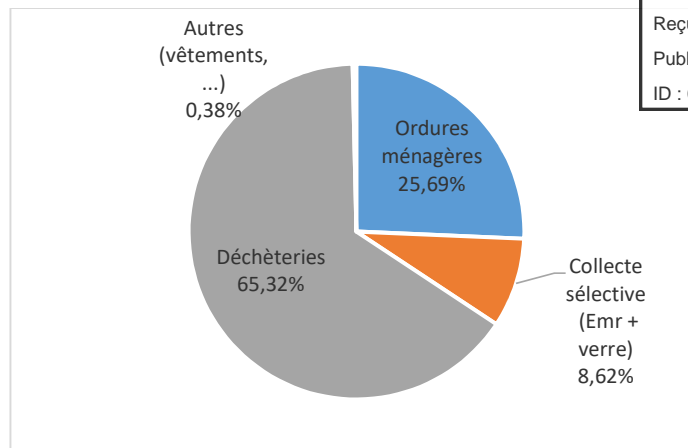
Le gisement annuel des textiles étant estimé à 11kg/hab/an, une marge de progression est envisageable par une densification des points d'apport volontaire et une communication intensifiée.

5. Les indicateurs environnementaux

5.1 La synthèse des déchets collectés

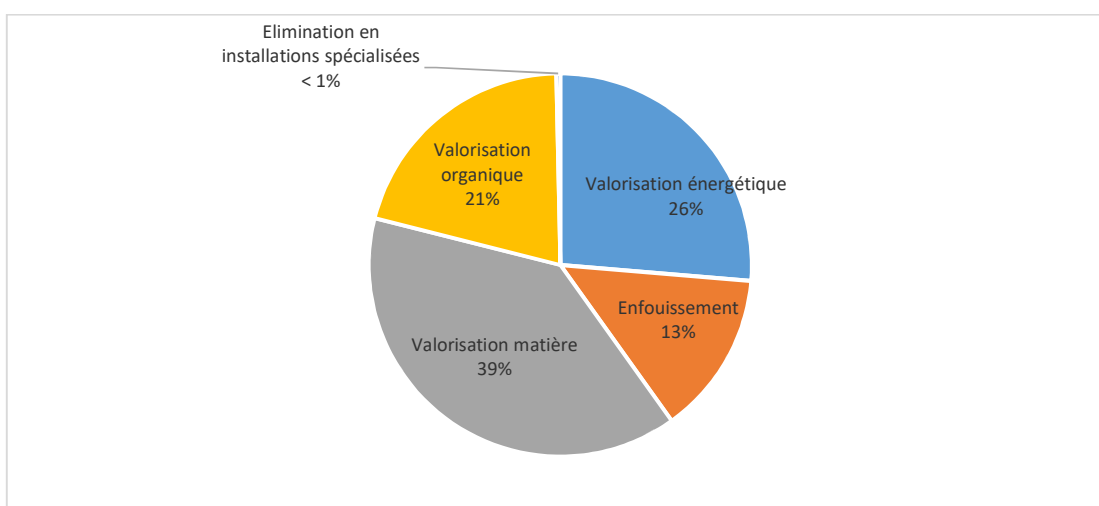
Au total, **25 129 tonnes** de déchets ont été collectées en 2022, soit un ratio de 825kg/hab. réparti comme suit :

- ★ 6 455 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, soit 218.90kg/hab.
- ★ 1 085 tonnes d'emballages ménagers recyclables, soit 36.79kg/hab.
- ★ 1 081 tonnes de verre, soit 36.65kg/hab.
- ★ 16 412 tonnes en déchèterie, soit 556.53kg/hab.
- ★ 96 tonnes de vêtements, soit 3.25kg/hab.



5.2 Les résultats en matière de valorisation

Sur les 25 129 tonnes collectées, 85% sont valorisées.



5.3 Les résultats du tri sélectif

| | | Tonnes recyclées | Fabrication de nouveaux produits | Bénéfices environnementaux |
|-----------------------|--|------------------------|--|--|
| Bouteilles plastiques | | 117 tonnes recyclées | 65 000 couettes ou 725 125 ours en peluche | 234t eq Co2 > un parcours en voiture de 2 340 000 kms parcourus en voiture |
| Briques alimentaires | | 24 tonnes recyclées | 41 952 rouleaux d'essuie-tout ou 184 608 rouleaux de papier toilette | -341 jours d'une TV LCD |
| Carton | | 319 tonnes recyclées | 1 197 740 boîtes à chaussures ou 632 896 boîtes en carton ondulé pour 6 bouteilles | -6207 jours d'une TV LCD |
| Acier | | 41 tonnes recyclées | 533 lave-vaisselle ou 492 000 boîtes de conserve de 850ml | 57t eq Co2 > un parcours en voiture de 533 000 kms parcourus en voiture |
| Aluminium | | 6.5 tonnes recyclées | 1 950 cadres de vélo de course | 50t eq Co2 > un parcours en voiture de 448 500 kms parcourus en voiture |
| Verre | | 1 081 tonnes recyclées | 2 378 200 bouteilles de 75 cl | 673t eq Co2 > un parcours en voiture de 6 053 600 kms parcourus en voiture |

Source : E-TONNES (CITEO) Calculer l'impact du recyclages des emballages : <https://e-tonnes.citeo.com/>

6. La communication

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

S²LOW

Des actions de communication et de sensibilisation autour du tri, de la gestion et de la prévention des déchets ont été menées par la conseillère tri et prévention des déchets auprès des usagers du territoire durant l'année 2022.

6.1 La communication papier

6.1.1 Les supports de communication existants



Guide pratique du tri



Calendrier de collecte



Guide pratique des déchèteries



Etiquette changement de collecte estivale



Autocollant refus de collecte



Autocollant Stop Pub



Boîte à piles

En 2022, certains supports de communication ont été réédités, à savoir :

- 13 790 exemplaires des calendriers de collecte 2022 ;
- 4 800 exemplaires de l'étiquette « accroche bacs » pour informer du passage en collecte estivale.

6.1.2 Les nouveaux supports de communication

En 2022, afin d'informer les usagers des modifications du schéma de la collecte sélective en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (extension des consignes de tri, conteneurisation du flux Emr et réduction de la fréquence de collecte du flux Emr en C0.5), un cabinet spécialisé en communication (D15 conseils/Hyphae) été mandaté pour accompagner la collectivité dans l'élaboration d'une campagne de communication spécifique au projet.

Dans ce cadre, un bloc marque (logo) « **Activons les bonnes solutions** » a été créé afin d'instaurer une identité visuelle aux outils de communication liés aux déchets. Cet outil est un marqueur et fil rouge de la communication « déchets » sur les prochaines années et sera apposé sur l'ensemble des documents d'information liés à la compétence.





L'Esprit Médoc Estuaire

N°14 JUN 2022

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE

ACTIVONS LES BONNES SOLUTIONS - DE DÉCHETS + DE VALORISATION :

1^{er} Janvier 2023, le tri et la collecte des emballages changent

Plus de questions à se poser !

Vous devez mettre dans votre bac jaune :

- Tous les emballages plastiques :
 - Bourrettes alimentaires
 - Sachets de surgelés
 - Boîtes d'œufs en plastique
 - Sachets de bonbons
 - Pots de crèmes cosmétiques
 - Filles souples
 - Sacs plastiques
- Les petits emballages métalliques :
 - Capsules de café ou thé
 - Blisters de médicaments
 - Tubes de dentifrice
 - Emballages de chocolat
 - Colifibres
 - Poches de café
 - Poches de soupe
 - Boissons
 - Bourrettes
- Tous les papiers

LES BONNES SOLUTIONS :

1. Suppression des sacs jaunes remplis par un bac jaune

2. Dépôt de tous les emballages en vrac directement dans le bac jaune

3. Passage du camion de collecte des emballages tous les 15 jours

Comment vont se traduire ces évolutions ?

Déjà, vous n'avez plus besoin de remplir vos sacs jaunes. Vous pouvez déposer vos déchets directement dans le bac jaune. Cela simplifie votre quotidien et vous permet de gagner en qualité et en volume de recyclage des emballages. Dans le même temps, la modification des consignes de tri va permettre de collecter plus de déchets et de réduire les coûts de traitement de ces déchets.

EN 2020 : 827 KILOS DE DÉCHETS COLLECTÉS

EN 2022 : 1 000 000 KILOS DE DÉCHETS COLLECTÉS

Déchets collectés en 2020 : des résultats à améliorer

En 2020, les déchets collectés ont été de 827 tonnes. Cela représente un volume de déchets collectés inférieur à celui de 2022. Cela est dû à la réduction des sacs jaunes et à la mise en place de la collecte des emballages en vrac. Ces déchets se décomposent par matière et par type de déchet.

1^{ER} JANVIER 2023 : DU NOUVEAU POUR SIMPLIFIER LE TRI ET LA COLLECTE DES EMBALLAGES !

1 Pourquoi passer au bac jaune ?

Avec l'évolution de la collecte, les sacs jaunes deviennent inutiles !

Il faut de déposer les emballages vides, en vrac, dans le bac jaune, qui sera venu à chaque foyer.

2 Quelles sont les nouvelles consignes de tri ?

Au 1^{er} janvier 2023, plus de questions à se poser !

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

Tous les emballages vides seront acceptés : pots de yaourt, barquettes alimentaires, sachets de surgelés, boîtes d'œufs, pots de crèmes cosmétiques, sacs plastiques, petits emballages métalliques (capsules de café, blister de médicaments, emballage de chocolat, ...)

3 Pourquoi une collecte tous les 15 jours ?

Le tonnage de votre bac jaune sera proportionnel au nombre d'habitants dans votre foyer. Il représentera le contenu de plusieurs sacs jaunes. Ainsi nous nous sommes assurés de offrir votre bac et de déposer vos emballages en vrac à l'intérieur, en respectant vos habitudes, l'espace occupé par vos déchets à l'intérieur sera optimisé !

Le ramassage une semaine sur deux permettra de limiter l'impact écologique avec moins de kilomètres parcourus pour les mêmes tonnes.

Comment seront distribués les nouveaux bacs jaunes ?

Les nouveaux bacs seront distribués à partir du **septembre 2022**. Dans la soirée d'un samedi public, des agents, ou non de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, effectueront une visite de tous les foyers, connus par commune. Vous serez informés de leur passage par courrier électronique toutes les informations et modalités pratiques concernant cette distribution.

Quand vont se dérouler ces changements ?

Avant le 1^{er} janvier 2023, priorité sera donnée à la distribution des nouveaux bacs et à l'information.

Sept 2022 : Distribution en soirée des nouveaux bacs jaunes à la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Sept 2022 : Information par les agents de la Communauté de Communes Médoc Estuaire sur le passage du camion de collecte des emballages tous les 15 jours.

Jan 2023 : Distribution en soirée des nouveaux bacs jaunes à la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Jan 2023 : Début de la collecte des emballages tous les 15 jours.

Surveillez vos boîtes aux lettres et le site internet !

Vous avez des questions ?
 Tel : 05 57 88 08 08 - www.cc-medoc-estuaire.fr

Lettre d'information « L'Esprit Médoc Estuaire » - Juin 2022

1^{er} Janvier 2023 DU NOUVEAU POUR NOS POUBELLES

Bac jaune plus pratique

ACTIVONS LES BONNES SOLUTIONS - DE DÉCHETS + DE VALORISATION

Tri des emballages plus simple

PLUS D'INFORMATIONS
www.cc-medoc-estuaire.fr
 05 57 88 08 08

Affiche « Du nouveau pour nos poubelles ! » - Juin 2022 -

Enquête de dotation et distribution des bacs jaunes

Madame, Monsieur,

Depuis plus de 20 ans que la collecte sélective existe, votre Communauté de Communes Médoc Estuaire s'engage à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers, avec une volonté d'optimisation de votre espace et d'une réduction des déchets produits sur les territoires.

Déterminer à compter du 1^{er} janvier 2023, le tri et la collecte des emballages évoluent.

Le titre d'information « L'Esprit Médoc Estuaire n°14 », distribué début juillet dans vos boîtes aux lettres et disponible sur le site internet www.cc-medoc-estuaire.fr - La lettre d'information « L'Esprit Médoc Estuaire » n°14, vous informe de ces changements.

A ce jour, une enquête de dotation sera menée sur les 10 communes du territoire, dès cet été, pour identifier l'ensemble des usagers qui utilisent le service de gestion des déchets et ainsi préparer la livraison des nouveaux bacs jaunes (pour la collecte des emballages) qui vous seront livrés par la suite.

La Communauté de Communes a missionné la société SSI SCHAEFER pour l'accompagner dans ce projet sur votre commune.

Vous recevrez, joint à ce courrier, les modalités de réponse à ce questionnaire obligatoire.

Dans un second temps, grâce à votre participation, votre bac jaune et un dépliant d'informations vous seront envoyés. La date de passage de la société SSI SCHAEFER sur votre commune sera communiquée quelques jours avant.

ATTENTION, sans démarche de votre part, votre bac ne sera pas distribué.

Nous vous remercions par avance de réserver le meilleur accueil aux agents de la société SSI SCHAEFER. Constant sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage sur notre territoire !

Défin Mazé
 Président de la Communauté de Communes

Mathieu Formary
 Vice-Président en charge de la compétence collecte, traitement et valorisation des déchets

POUR OBTENIR VOTRE BAC JAUNE, rendez-vous sur le site www.enquete9.com ou appelez-nous au 05 57 88 08 08

Voir détail sur document joint

Courrier d'enquête pour dotation bacs jaunes - Juillet 2022

LE BAC JAUNE ARRIVE CHEZ VOUS !

COMMENT OBTENIR MON BAC JAUNE

Je remplis le questionnaire :

> sur le site www.enquete9.com

OU

> j'appelle le 05 57 88 08 08

du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h

ATTENTION ! La participation à cette enquête est obligatoire. Sans démarche de votre part, votre bac ne sera pas distribué.

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

AU 1^{ER} JANVIER 2023, PLUS DE QUESTIONS À SE POSER !

Vous devez mettre dans votre bac jaune :

Tous les emballages plastiques :

- Bourrettes alimentaires
- Sachets de surgelés
- Boîtes d'œufs en plastique
- Sachets de bonbons
- Pots de crèmes cosmétiques
- Filles souples
- Sacs plastiques

Les petits emballages métalliques :

- Capsules de café ou thé
- Blisters de médicaments
- Tubes de dentifrice
- Emballages de chocolat
- Colifibres
- Poches de café
- Poches de soupe
- Boissons
- Bourrettes

Tous les papiers

LES DATES À RETENIR !

Décembre 2022

- Distribution en soirée des bacs jaunes
- Début de la collecte des emballages
- Début de la collecte des emballages

1^{er} Janvier 2023

- Collecte des emballages en vrac
- Collecte des emballages tous les 15 jours

Attention : ne pas utiliser de sacs jaunes !

Vous avez des questions ?

Faire vos questions en ligne et informations
 Rubrique Gestion des déchets
www.cc-medoc-estuaire.fr

Téléphone/mail : 05 57 88 08 08

LA COLLECTE ET LE TRI ÉVOLUENT AU 1^{ER} JANVIER 2023

SUIVEZ LE GUIDE !

AU 1^{ER} JANVIER 2023, 3 GRANDS CHANGEMENTS QUI NOUS SIMPLIFIENT LE TRI !

1 Suppression des sacs jaunes remplis par un bac jaune

2 Dépôt de tous les emballages en vrac, directement dans le bac jaune

3 Passage du camion de collecte des emballages tous les 15 jours

1 BOIS SUR 15 JOURS

Tous concernés !

Les 29 000 habitants des 10 communes adhérentes à la Communauté de Communes Médoc Estuaire et toutes les communes, commerçants, artisans, écoles et établissements publics qui utilisent le service public de collecte des déchets sont concernés.

LE BAC JAUNE ARRIVE CHEZ VOUS !

La Communauté de Communes vous équipe d'un bac jaune pour le tri des emballages recyclables selon la composition de votre foyer.

La grille de dotation prend en compte l'extension des consignes de tri et la nouvelle fréquence de collecte :

| Foyers | 120L |
|---|---|
| 1-2 personnes | 120L |
| Foyers | 240L |
| 3-4 personnes | 360L |
| Foyers | 360L |
| 5-6 personnes | 360L |
| Foyers | Volume adapté (dans la limite de 2 bacs 360L maximum) |
| 7 personnes et + et professionnels | Volume et nombre de bacs adaptés |
| Habitats collectifs, établissements publics | Volume et nombre de bacs adaptés |

Le bac jaune ne doit pas être utilisé avant le 1^{er} janvier 2023 pour des raisons techniques liées au nouveau matériel de collecte qui commence en 1^{er} janvier 2023.

AVANT LE 1^{ER} JANVIER 2023

APRÈS LE 1^{ER} JANVIER 2023

MODE D'EMPLOI DE MON NOUVEAU BAC

Pour optimiser le remplissage et gagner de la place :

- Respecter les consignes de tri
- Déposer les emballages vides, séparés et en vrac, à l'intérieur du bac
- Compresser les bouteilles et réplier les emballages, sous les emballages
- Déposer les cartons lourds d'emballages volumineux de la déchèterie et non dans le bac jaune

Pour le bon déroulement de la collecte :

- Ne le sortir quand il est plein ou au 1/4 plein
- Ne le laisser sur le trottoir de la collecte
- Ne le remplir que jusqu'à 90% après la collecte (2/3 maximum après la collecte)
- Ne le positionner la journée côté rue
- Ne le remplir que jusqu'à 90% après la collecte (2/3 maximum après la collecte)
- Ne le sortir régulièrement

Dépliant d'information sur l'évolution de la collecte - Octobre 2022

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

Vidés, en vrac et séparés. Inutile de les laver !

Bragues alimentaires

Emballages en carton

Bouilles, flacons en plastique

Emballages en métal

Tous les papiers

NOUVEAU

Petits emballages en métal

Tous les autres emballages en plastique

Autocollant pour couvercle bacs jaunes – Octobre 2022

Le tri de vos emballages se simplifie !

Motivés, Mesdames, Monsieur,

Nous, Communauté de Communes Médoc Estuaire s'engage à vos côtés pour faire progresser la collecte et le recyclage des emballages ménagers sur le territoire.

À compter du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez déposer tous vos emballages - sans exception - et vos papiers dans votre nouveau bac jaune ou dans votre contenant enterré de tri.

Quels bénéfices ?
Un geste de tri simplifié et facile. Moins d'entrées de tri dans le bac jaune ou dans le contenant enterré de tri, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage. Et tout ça, vous y participez, à votre échelle, en favorisant l'utilisation des ressources disponibles et à protéger l'environnement.

Quelle organisation ?
Pour faciliter le triage de vos emballages et papiers triés, un bac jaune ou un bac jaune, un bac jaune ou un bac jaune, cette nouvelle délimitation rend l'utilisation des sacs jaunes inutiles au 1^{er} janvier 2023. Les emballages et les papiers seront donc à poser en vrac dans le bac jaune ou le contenant enterré de tri. Afin de limiter l'impact logistique des centres et d'optimiser la collecte, votre bac jaune sera collecté à 3 fois tous les 15 jours. We vous remercions pour sa contribution à des études pour correspondre à la fréquence de collecte.

Et en pratique ?
Concrètement, à partir du 1^{er} janvier 2023, tous vos emballages en métal, carton, plastique et tous vos papiers auront leur place dans le bac jaune ou le contenant enterré de tri. Choisissez les boîtes, les pots, les sacs, les films en plastique et les petits emballages en métal comme les douilles de café seront acceptés. Plus de simplicité des règles de tri, c'est moins d'échec !

Les nouveaux réflexes à adopter :
✓ C'est un emballage ? Je le dépose dans le bac de tri !
✓ Facile de trier, facile de faire le geste.
✓ Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le bac ou dans le contenant de tri (en vrac, pas dans des sacs).
✓ Je m'efforce de séparer et à composter mes déchets.

Comment reconnaître un emballage ?
Informations sur le site de la Communauté de Communes Médoc Estuaire : <http://www.cc-medoc-estuaire.fr/Gestion-des-dechets-3011>
Pour connaître les nouvelles règles de tri et les jours de collecte, consultez notre tri à la couleur joint à ce courrier.

Ensemble, trouvons les bonnes solutions sur notre territoire en augmentant le recyclage et en réduisant nos déchets !

Daniel Mias, Président de la Communauté de Communes
Mathieu Fournier, Vice-Président en charge de la compétence collecte, traitement et valorisation des déchets

Courrier d'information sur l'extension des consignes de tri – Décembre 2022

EMBALLAGES ET PAPIERS

Tous les emballages en plastique

Tous les emballages en métal

+ nouveaux !

Pots, barquettes, films, sacs, sachets, films plastiques, tubes, serembollages

Capsules de café ou thé, bâtonnets de médicaments, petits contenants

Tous les papiers (SAUF essuie-tout, mouchoirs et papier peint)

Tous les cartons, cartonnets et briques alimentaires

Attention !

Les gros cartons bruns vont à la déchèterie, ils sont interdits dans le bac de tri.

Les sacs jaunes ne doivent plus être utilisés.

Mémo tri consignes de tri – Décembre 2022

EMBALLAGES EN VERRE

bien vidés

non lavés

sans bouchon ni couvercle

Tous les emballages en verre, bouteilles, pots, bocaux et flacons...

DÉCHETS NON RECYCLABLES

compostable

à déposer en sacs fermés

Les déchets exceptionnellement étiqués volumineux sont réservés à la déchèterie.

UN DOUTE, UNE QUESTION, UNE ENVIE D'EN SAVOIR PLUS :
Rubrique → "Gestion des déchets"
sur www.cc-medoc-estuaire.fr
Téléphone : 05 18 06 10 34 / mail : dechets@medocestuaire.fr

Ces supports de communication ont été édités en :

- 13 790 exemplaires pour l'Esprit Médoc Estuaire ;
- 12 500 exemplaires pour le dépliant d'information sur l'évolution de la collecte ;
- 15 000 exemplaires pour les autocollants bacs jaunes ;
- 13 800 exemplaires pour le courrier d'information sur l'extension des consignes de tri ;
- 15 000 exemplaires pour le Mémo Tri.

6.2 La communication numérique

La communication numérique est réalisée via le site de la Communauté de Communes www.cc-medoc-estuaire.fr et ses rubriques « actualités » et « gestion des déchets ».

En 2022, 16 articles d'actualités ont été rédigés sur les thèmes ci-après :

- Avril – « Lundi 18 avril 2022 (férié) : Fermeture déchèteries et changement du jour de collecte »
- Juin – « Collecte des déchets : mise en place des horaires estivaux »
- Juin – « Fermeture exceptionnelle des deux déchèteries samedi 18 juin après-midi »
- Juin – « Du nouveau pour vos poubelles »
- Juin – « Nouvelle lettre d'information dans votre boîte aux lettres »
- Juillet – « Fermeture exceptionnelle des deux déchèteries les après-midis des samedi 16 juillet et lundi 18 juillet »
- Juillet – « Le bac jaune arrive chez vous ! »
- Octobre – « La distribution du bac jaune de tri a commencé ! »
- Octobre – « Résultats 2021 »
- Octobre – « 1^{er} et 11 novembre : collecte des déchets et déchèteries »
- Novembre – « Du nouveau pour vos poubelles »
- Novembre – « Que faire de mes déchets chimiques ? »
- Novembre – « Quizz : semaine européenne de réduction des déchets du 19 au 27 novembre »
- Novembre – « Fermeture exceptionnelle de la déchèterie d'Arsac »
- Décembre – « Fermetures déchèteries pendant les fêtes de fin d'année »
- Décembre – « Le nouveau tri, c'est parti ! »

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

collecte »

ID : 033-243301447-20231130-DL2023_3011_14-DE

S²LOW

La distribution du bac jaune de tri a commencé !

Publié le 17 octobre 2022

Merci pour votre participation à l'enquête de distribution de votre nouveau bac jaune ! Grâce à votre réponse, votre nouveau bac jaune arrive prochainement chez vous !!

Comment mon nouveau bac m'est distribué ?

Inutile de se déplacer.

Pas besoin de prendre RDV.

Votre bac est livré directement devant chez vous par la société Schaefer.

RAPPEL : Patientez jusqu'au 1er janvier 2023 pour l'utiliser. A compter de 1er janvier 2023, il devient OBLIGATOIRE et remplace les sacs jaunes.

Pour les retardataires, ne tardez plus à répondre à l'enquête OBLIGATOIRE pour obtenir votre bac. [L]

Pour obtenir votre bac jaune, rien de plus facile !

Je remplis le questionnaire :

sur le site www.enquete9.com [L]

j'appelle le 05 35 54 41 80 (lundi - vendredi : 9h-19h et samedi : 9h-12h)



Enquête dotation bac jaune

Quizz : semaine européenne de réduction des déchets du 19 au 27 novembre

Publié le 18 novembre 2022

Thème de la semaine européenne de la réduction des déchets 2022, le textile est devenu une part croissante de nos déchets. Entre l'augmentation des achats de textile et la diminution du temps d'utilisation, les quantités de textile jetées à la poubelle ou données explosent. Heureusement de nombreuses solutions existent.

Pourquoi réduire nos déchets textiles ?

L'industrie textile a un impact environnemental lourd qui s'aggrave avec le phénomène d'ultra fast fashion. Sans toujours nous en rendre compte, nous achetons et accumulons des tas de vêtements et textiles, dont beaucoup ne sont jamais utilisés. Nombreux sont les textiles qui sont abandonnés, jetés ou détruits sans pouvoir être valorisés, réemployés, réutilisés et recyclés.

Testez vos connaissances sur l'industrie textile en répondant à ce questionnaire [L] :

Des solutions pour nos vêtements

- Réduire sa consommation de vêtements ;
- Acheter des vêtements de seconde main (friperies, dépôts-ventes, vides-greniers, plateformes en ligne, etc.) ;
- Réparer ses vêtements ;
- Transformer ses vieux vêtements (upcycling) ;
- Troquer ses vêtements ;
- Donner les vêtements dont on ne veut plus (borne textile, associations, amis, etc.).



Affiche Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2022

Ces articles ont été transmis aux communes afin qu'elles diffusent ces informations sur leurs sites internet et réseaux sociaux.

6.3 Les autres supports de communication

Pour les usagers desservis par les bornes enterrées ou des bacs collectifs, des sacs cabas sont mis à disposition. Fin 2022, ces sacs ont été ré-édités en 1000 exemplaires avec une signalétique adaptée aux nouvelles consignes de tri et distribués en décembre pour le passage aux ECT.

Des affiches « consignes de tri » pour les locaux collectifs ont également été créées et éditées en 100 exemplaires.

LES GESTES DE TRI

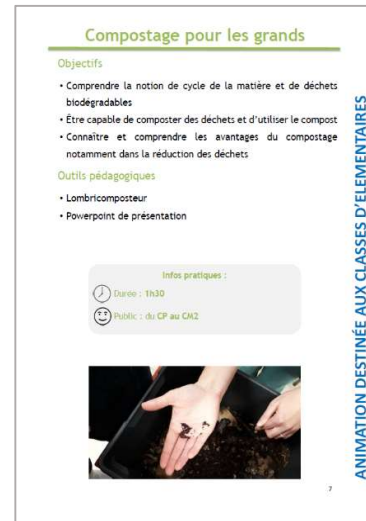


6.4 La sensibilisation en milieu scolaire et périscolaire

Des animations sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets sont proposées aux écoles élémentaires et maternelles du territoire, aux accueils de loisirs, aux périscolaires et aux conseils communaux des enfants.

Ces animations sont élaborées et réalisées par la Conseillère du tri et prévention, et proposées gratuitement au public ciblé.

Un programme des animations, constitué de 8 modules, a été envoyé aux écoles par courrier en septembre 2021 pour l'année scolaire 2021-2022. La conseillère de tri en poste depuis 2019 ayant quitté la collectivité au 31 mars 2022 et le poste ayant été de nouveau pourvu qu'en septembre, les animations pour l'année scolaire 2022-2023 n'ont pas pu être proposées.



Les thématiques proposées sont les suivantes :

Animations destinées aux classes de maternelles :

- Découverte des emballages recyclables ;
- Compostage pour les petits ;

Animations destinées aux classes de maternelles :

- Le tri, c'est facile ! ;
- Atelier des savoirs ;
- Recyclage du papier ;
- Goûter Zéro Déchet ;
- Compostage pour les grands ;
- Stop au gaspi !

Le bilan des animations 2022 est le suivant :

| Type d'animation | Nombre d'animations réalisées | Nombre d'enfants sensibilisés |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Animations scolaires | 16 | 387 |
| ALSH | 7 | 193 |
| Conseil Municipal des Enfants | 2 | 27 |
| TOTAL | 25 | 607 |



6.5 La sensibilisation tout public

La sensibilisation du public a de multiples objectifs tels que le rappel du règlement de collecte, l'encouragement au tri, le rappel des consignes de tri ou d'astuces pour réduire la quantité de déchets produits (compostage, paillage, achats de produits en vrac et/ou à la coupe, ...).

Le bilan de la sensibilisation 2022 est le suivant :

| Type de sensibilisation | Nombre de sensibilisations effectuées | Nombre |
|---|---------------------------------------|------------|
| Sensibilisation sur le tri auprès d'agents communaux | 10 | 65 |
| Sensibilisation sur le tri auprès d'agents communautaires | 6 | 45 |
| Formation des agents de collecte aux nouvelles consignes de tri | 1 | 10 |
| TOTAL | 17 | 120 |

7. Les indicateurs financiers

Le service de gestion des déchets est financé par la TEOM, il s'agit donc d'un service public administratif. Il ne fait pas l'objet d'un budget annexe.

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux charges techniques (coûts des services confiés aux prestataires, frais de maintenance des installations, frais d'entretien du matériel de pré-collecte, ...) et aux charges de fonctionnement (frais d'administration générale, de personnel, charges de structures, communication, ...). Elles s'élèvent à 4 472 555€.

Les dépenses d'investissement correspondent aux frais de fournitures de matériel de pré-collecte (bacs), aux frais d'études, de travaux, Elles s'élèvent à 461 921€.

Les recettes de fonctionnement se répartissent entre la TEOM (4 414 310€), les soutiens des B matériaux et les aides/subventions éventuelles (596 454€).

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 033-243301447-20231130-DL2023_3011_14-DE



7.1 Les soutiens des Eco-organismes :

Un éco-organisme est une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité élargie du producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

▪ Contrat Emballages CITEO :

La Communauté de Communes a signé au 01 janvier 2018 un contrat barème F avec l'éco-organisme CITEO pour une durée de 6 ans (période 2017-2022). Ce contrat fixe les modalités de soutien technique et financier apporté par CITEO à la collectivité pour la revalorisation des emballages ménagers recyclables issus de la collecte sélective. Il doit permettre à chacune des parties de contribuer à l'atteinte de l'objectif national de recyclage des déchets d'emballages ménagers, à savoir 75% de taux de recyclage dans des conditions économiques optimisées d'ici 2022.

Pour cela, à la différence des précédents contrats barèmes, la collectivité doit assurer une collecte séparée qui s'inscrit dans une démarche de qualité, de progrès et de maîtrise des coûts. Elle doit s'engager chaque année, dans un contrat d'objectifs, basé sur 3 critères : une performance annuelle supérieure ou égale à celle de l'année de référence (2016), un plan d'actions visant à améliorer la performance environnementale et technico-économique, ainsi qu'un échéancier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques. Ces conditions sont indispensables pour obtenir un soutien à minima équivalent à celui de l'année de référence 2016.

▪ Contrat Papiers CITEO :

La Communauté de Communes a signé au 1^{er} janvier 2018 un contrat avec l'éco-organisme CITEO pour une durée de 6 ans (période 2017-2022). Ce contrat fixe les modalités d'accompagnement et de financement de la collecte, tri et recyclage des papiers (journaux, magazines, publicités, catalogues, courriers, ...). Ces soutiens au recyclage sont subordonnés à la reprise et au recyclage effectif des papiers graphiques collectés et triés et intègre une majoration à la performance.

▪ Contrat Textiles LE RELAIS-ECOTLC :

La Communauté de Communes a signé au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans (période 2020-2022) une convention avec ECOTLC, organisme agréé par l'Etat, qui perçoit les éco-contributions des metteurs sur le marché d'articles textiles et qui est chargé de les redistribuer aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales qui ont mis en place une collecte de ces déchets sur leur territoire. L'aide accordée se fait sous forme de soutien à la communication afin de sensibiliser le citoyen au tri sélectif des textiles.

▪ Contrats D3E et Lampes ECOSYSTEME-OCAD3E :

La Communauté de Communes a signé au 1^{er} janvier 2021 pour la période 2021-2026 des conventions avec OCAD3E qui régit les relations administratives et financières liées à la collecte sélective des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et des lampes, ampoules et néons usagés. Les soutiens financiers sont versés au titre de compensation des coûts de collecte séparée assurée par la collectivité, à savoir compensation au titre des tonnages collectés, de la protection du gisement et de la communication.

Un arrêté du 27 octobre 2021 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des équipements électriques et électroniques a modifié à compter du 1^{er} juillet 2022 l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités territoriales, les éco-organismes et l'organisme coordonnateur de la filière.

En conséquence, afin d'assurer la continuité du service de collecte de ces déchets et de bénéficier du barème de soutien, la signature d'un nouveau contrat était nécessaire. La Communauté de Communes a donc mis fin au contrat en cours (période 2021-2026) afin que le nouveau contrat puisse être signé (période 2022-2027).

▪ Contrat COREPILE :

La Communauté de Communes a signé au 1^{er} janvier 2018 pour la période 2016-2021 un contrat de collaboration avec l'éco-organisme COREPILE pour la prise en charge de piles et accumulateurs portables usagés. L'aide accordée se fait sous forme de soutien à la communication afin de sensibiliser le citoyen au tri sélectif des piles.

COREPILE a obtenu un nouvel agrément pour la période 2022-2024. Le contrat a été renouvelé pour cette période.

▪ Contrat ECOMOBILIER :

La Communauté de Communes a signé au 1^{er} janvier 2020 pour la période 2018-2023 une convention avec ECOMOBILIER qui régit les relations administratives, techniques et financières liées à la collecte sélective, au tri, à la valorisation et au réemploi des meubles usagers. L'aide accordée se fait, au titre de compensation des coûts de collecte séparée, sous forme de soutiens aux tonnes collectées et aux dépenses de communication.

7.2 Les recettes industrielles :

Elles comprennent les recettes :

- de la valorisation liées à la collecte sélective des emballages (matériaux collectés dans les sacs jaunes : carton, acier, aluminium, plastique, papier) ;
- de la valorisation à la collecte du verre ;
- de la vente de la ferraille et du carton de déchèteries.

8. Les études en cours

Etude d'optimisation du service de gestion et prévention des déchets

La mission d'AMO, attribuée au Bureau d'études ENVIRONNEMENT&SOLUTIONS, pour la réalisation d'une étude d'optimisation du service de gestion et prévention des déchets (analyse technique et financière, diagnostic des marges de progrès, scénarios d'optimisation, plan d'actions), l'accompagnement à la mise en place de l'Extension des Consignes de tri et le renouvellement des marchés s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2022.

L'état des lieux/diagnostic du service (phase 1/4) et l'élaboration de scénarios d'optimisation/plan d'actions (phase 2/4), réalisés fin 2021, avaient permis d'acter des modifications du schéma de collecte lors du renouvellement des prochains marchés, à savoir la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri, la conteneurisation du flux emballages et la réduction de la fréquence de collecte des emballages à une fois toutes les deux semaines.

La phase 3 (accompagnement à la mise en place de l'ECT) et la phase 4 (élaboration des pièces des marchés, analyse des offres et assistance) ont été réalisées au 1^{er} semestre 2022, à savoir :

- Renouvellement du marché de transport/traitement des ordures ménagères ;
- Avenant à fin 2022 des marchés de collecte, transport/tri des déchets et gestion des déchèteries ;
- Renouvellement à compter de 2023 des marchés collecte, transport/tri des déchets et gestion des déchèteries ;
- Lancement d'un marché d'acquisition des bacs jaunes pour la mise en place de l'ECT ;
- Lancement d'un marché pour la réalisation d'une enquête de dotation et la distribution de bacs jaunes à l'ensemble des usagers du territoire ;
- Lancement d'un marché d'acquisition d'un logiciel de gestion des bacs.

SPL TRIGIRONDE

Suite à sa création en 2019, la SPL TRIGIRONDE a poursuivi sa mission en 2022. La SPL TRIGIRONDE a été créée par la volonté de 7 collectivités (SMICVAL, SEMOCTOM, SICTOM Sud-Gironde, SMICOTOM, CDC Méduienne, CDC Convergence Garonne et CDC Médoc Estuaire) de se doter d'une structure juridique capable de porter l'investissement relatif à la construction et l'exploitation d'un centre de tri.

Les Conseils d'Administration (CA) se sont déroulés les 04/03, 30/05, 23/06, 10/10 et 21/11/2022.
L'Assemblée Générale (AG) a eu lieu le 30/05/2022.

La Communauté de Communes a participé en 2022 au capital social à hauteur de 11 933€.

Le démarrage des travaux de construction du futur centre de tri, mission attribuée début 2021 au groupement SEPUR SASU, a pris du retard au 1^{er} semestre 2022 en raison d'une requête introductive d'instance (demandant l'annulation du permis de construire) déposée au tribunal administratif de Bordeaux par une association environnementale. Les travaux n'ont commencé qu'à partir de novembre 2022, décalant ainsi la mise en service de l'installation à début 2024.



Les marchés des collectivités arrivant à échéance fin 2022, la SPL TRIGIRONDE a préparé en 2022 la phase transitoire (année 2023) pour le transport, tri et négoce des emballages recyclables. Un marché de transport des emballages et papiers, un marché de tri des emballages et papiers et valorisation des refus et une mise en concurrence pour la vente de matériaux ont été lancés.



Pour encadrer techniquement, administrativement et financièrement les relations entre les collectivités actionnaires et la SPL TRIGIRONDE, une Convention de Prestation Intégrée (CPI) pour le transit, transport et tri des déchets collectés sélectivement, le refus et revente des matières en sortie de centre de tri par la SPL TRIGIRONDE durant la phase de mise en œuvre de la CPI. Le principe général est la mutualisation de tous les coûts et l'application par la SPL d'un tarif unique pour la prise en charge d'une tonne d'emballages en extension des consignes de tri.

Etude d'opportunité pour le traitement autonome des déchets résiduels en Gironde

Le coût du traitement des déchets a commencé à subir en Gironde une forte augmentation, qui a vocation à se poursuivre dans les années à venir. Si cette augmentation ne pourra être jugulée qu'en réduisant drastiquement la quantité de déchets à éliminer, elle nécessite également de maîtriser le coût unitaire de traitement d'une tonne de déchets. Une des voies à privilégier pour atteindre une maîtrise des coûts à long terme est l'autonomie publique de traitement, pour dégager les collectivités des stratégies commerciales des acteurs privés, qui plus est lorsqu'ils sont en situation de monopole.

Pour cela, la Communauté de Communes a participé en 2022, avec 12 autres collectivités de la Gironde, au lancement d'une étude d'opportunité pour le traitement autonome des déchets résiduels en Gironde, pour permettre de fonder le cadre de cette autonomie sur les plans techniques, économiques et juridiques.